



# PLAISIR D'ÉCRIRE...

## CONCOURS NATIONAL

### PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE

#### SUJET POUR LES CLASSES DE 5, 6:

*Les hommes, par leurs activités et leur mode de vie, ont une influence sur la nature. Elle peut être positive ou négative. Précisez votre position par un exemple.*

#### SUJET POUR LES CLASSES DE 4, 3:

*Les découvertes scientifiques sont-elles une source de progrès ? Vous accompagnerez votre réflexion d'exemples précis.*

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés

### PRIX DE POÉSIE

*Ecrire, en une page, un poème sur le thème de votre choix (forme fixe ou libre).*

### PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

*Ecrire, en quatre pages maximum, une nouvelle sur le thème de votre choix.*

Le texte sera dactylographié (Times New Roman 12, interligne simple). Sont acceptés tous les registres (fantastique, réaliste, historique, épistolaire...).

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques. Sur une page de garde agrafée à la copie, ils porteront, les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA pour une sélection des lauréats départementaux. Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national : [amopa.courriel@orange.fr](mailto:amopa.courriel@orange.fr) ou 01.45.54.50.82

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA. Ces informations seront disponibles sur le site internet ([www.amopa.asso.fr](http://www.amopa.asso.fr)) à compter du mois de septembre 2021.

DATE DE RETOUR DES COPIES

avant le :

**11 février 2022**

ADRESSE DE RETOUR DES COPIES

AMOPA 21  
Chantal Pioche  
47, rue Henri Laurain  
21000 Dijon

Prix nationaux : cartes-cadeaux, livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2022.

